



# MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE

## EDITO

Une juste reconnaissance

## Statut de l'élu local



L'AMF conseille au quotidien ses adhérents désireux de connaître leurs droits pour exercer leur mandat et les soutient en cas de difficulté. A partir de ces nombreux échanges, nous avons proposé, dans le cadre du projet de loi de réforme des collectivités territoriales, plusieurs amendements qui visent à « conforter » le statut de l'élu et, en particulier, la fixation automatique au

taux plafond des indemnités de tous les maires, la retraite complémentaire obligatoire pour tous les maires, la non prise en compte de la fraction représentative des frais d'emploi pour l'octroi de prestations ou allocations perçues à titre personnel. La démocratie a un prix et il n'est pas normal que ceux qui la servent, jour après jour et avec un dévouement sans faille, ne soient pas indemnisés ou protégés de façon homogène sur l'ensemble de notre territoire. Ils ne doivent pas non plus être pénalisés dans leur vie professionnelle et familiale. A l'heure où le Médiateur de la République en appelle à un nouveau pacte du « vivre ensemble », qui mieux que les maires et les élus communaux œuvrent pour la cohésion sociale au plus près des citoyens ? L'amélioration de leur « statut » serait une juste reconnaissance de leur investissement personnel !

JACQUES PÉLISSARD

## LA VIE DE L'AMF

# Réforme de la taxe professionnelle : avis des maires

Le remplacement de la taxe professionnelle, s'il se traduit en 2010 par un niveau de ressources équivalent à celui de 2009, entraînera à terme pour les communes et les communautés des conséquences financières importantes, qu'il est difficile d'appréhender globalement. Les situations individuelles seront fort différentes, notamment en fonction de la structure de la fiscalité actuelle et de celle de la fiscalité qui la remplacera, et selon que la collectivité sera contributrice ou bénéficiaire du Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR).

## Une enquête est lancée

Afin d'appréhender un maximum de situations et de recenser les problèmes rencontrés, pour en tirer toutes les conséquences, la commission des finances de l'AMF a souhaité connaître les avis, orientations et commentaires des maires et présidents de communautés. Un questionnaire a été lancé le 15 février.

Les premières réponses reçues, qui ont fait l'objet d'une analyse, donnent les résultats suivants :

- 2/3 des maires estiment subir une perte de pouvoir fiscal (6 % estimant bénéficier d'un gain),
- plus de la moitié d'entre eux envisage le maintien de la pression fiscale en 2010 (30 % envisageant une progression à la fois sur les impôts-

ménages et sur la cotisation foncière des entreprises),

- un peu moins de la moitié envisage de maintenir la pression fiscale dans les années qui suivent (36 % envisageant une progression sur les impôts-ménages et la CFE),
- en ce qui concerne la politique de développement du territoire, les avis sont partagés sur sa modification ou non (respectivement 52 % et 48 %),
- la totalité des maires percevant un versement au titre du FNGIR souhaite une indexation de celui-ci (de même, la totalité des maires subissant un prélèvement de la part de ce fonds souhaite que celui-ci ne soit pas indexé),

• 83 % des maires qui se prononcent souhaitent la création de nouveaux dispositifs de péréquation (2/3 d'entre eux estimant que les fonds doivent provenir à la fois de l'Etat et de prélèvements sur les collectivités disposant des ressources les plus importantes). Pour 73 % des maires, la création d'un fonds national du type « Fonds de solidarité de la région Ile-de France » (FSRIF) est souhaitable.

• quant aux fonds départementaux de péréquation, 83 % des maires souhaitent leur maintien (mais 44 % ne se prononcent pas). Tous ceux qui souhaiteraient répondre à ce questionnaire peuvent le faire, jusqu'au 31 mars, à partir du document figurant sur le site de l'AMF, [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr).

## LA VIE DE L'AMF

**Logement**  
Nouvelles orientations  
P.2

## PARTENARIATS

**Environnement**  
Semaine du développement durable  
P.3

## PRATIQUE

**Emploi**  
Contrats aidés  
P.5

## BLOC NOTE

**Colloque AMF**  
Le maire et l'énergie  
P.6



# Amélioration du statut de l'élu local

Dans le cadre du projet de loi relatif à l'élection des conseillers territoriaux et au renforcement de la démocratie locale, l'AMF a déposé sept amendements relatifs au statut de l'élu, à partir des observations de ses adhérents.

En matière indemnitaire, elle propose de fixer automatiquement au taux plafond les indemnités de fonction des maires et soutient la proposition du projet de loi d'allouer une indemnité de fonction aux délégués des communautés de communes, à condition qu'ils bénéficient d'une délégation.

Sur la fraction représentative des frais d'emploi de l'indemnité de fonction, l'AMF souhaite qu'elle soit compatible avec l'octroi et/ou le versement de toute prestation et allocation versées à l'élu à titre personnel.

Pour les élus exerçant une activité professionnelle, l'AMF propose de rendre possible la ces-

sation de l'activité professionnelle pour tous les adjoints et vice-présidents de communautés et prévoit également l'octroi de crédits d'heures aux conseillers municipaux des communes de moins de 3 500 habitants.

Pour les conseillers municipaux délégués, un amendement vise à leur garantir une protection similaire à celle des adjoints, en particulier en terme d'assurance, en rendant la commune responsable des dommages subis dans l'exercice de leurs fonctions.

L'AMF souhaite enfin rendre le régime de retraite par rente obligatoire pour les maires et donner la possibilité aux élus ayant cessé leur activité professionnelle de choisir entre le régime de retraite de la sécurité sociale et le régime de retraite par rente.

Voir note sur le site : [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr), réf n° BW9876

## Logement

Le secrétaire d'Etat au logement a annoncé que l'Etat apporterait cette année 4,7 milliards€ d'aides pour la construction de près de 140 000 logements locatifs sociaux. Cette somme agrège les aides directes qui sont en légère diminution et les aides fiscales : allègements de TVA, compensation de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties, ainsi que l'aide liée à la bonification des taux d'intérêt des prêts consentis au logement social. Constatant que les tensions du marché de l'immobilier ne concernent désormais que quelques zones du territoire, le ministre, faisant référence au recentrage du dispositif Scellier, a annoncé un ciblage progressif des aides sur les zones les plus tendues.

Il a également proposé, pour renforcer les capacités d'intervention des organismes HLM dans les zones tendues, de faciliter et d'encourager les différentes formes de coopération et de solidarité entre organismes. Pour les OPH (ex offices), il appartiendra aux élus de faire les choix de regroupements.

Il a demandé aux bailleurs sociaux d'appliquer leurs engagements de vendre 40 000 logements HLM par an.

Dans les zones non tendues, Benoist Apparu a indiqué que l'adaptation et l'amélioration du parc existant sont une priorité, l'enjeu étant de remettre sur le marché des logements existants. Un véritable programme d'intervention en direction des zones rurales sera mis en œuvre par l'ANAH sur la base d'actions ciblées en faveur de la réhabilitation thermique des logements les plus modestes, d'adaptation du logement au vieillissement ou d'intervention lourde sur l'habitat très dégradé.

## EN BREF

### Le CERTU : un lieu d'échanges

Compte tenu de ses missions et de ses champs de compétences, qui recouvrent pour l'essentiel celles des communes et des intercommunalités, le centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU), service du réseau scientifique et technique de l'Etat, dispose de réels atouts pour être un des lieux privilégiés d'échange des savoirs et de dialogue sur les pratiques urbaines, entre l'Etat, les collectivités territoriales et les entreprises. En conclusion des premiers entretiens du CERTU, les 2 et 3 février, Michèle Pappalardo, commissaire générale au développement durable, les directeurs des différentes administrations du MEEDDM et les présidents des associations d'élus, dont Jacques Pélissard, et André Rossinot, président du comité d'orientation du CERTU, ont rappelé le rôle essentiel de cet organisme.

### Ecoles privées

Une nouvelle note de l'AMF explique les modalités d'application de la loi « Carle » du 28 octobre 2009 sur la participation des communes de résidence

aux dépenses de fonctionnement liées à l'inscription des enfants dans une école élémentaire privée sous contrat d'association extérieure. Elle est disponible sur le site [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr), ref. BW9894

### Commission Europe

Après une rencontre avec les permanents de la MEPLF\* et leur homologue roumain axée sur les dossiers prioritaires et collaborations potentielles pour 2010, les élus de la commission se sont rendus à Bruxelles à la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne pour échanger avec les conseillers chargés de la politique agricole commune et de la politique régionale. Au Comité des régions, ils ont pu discuter du nouveau rôle de cette institution avec trois des nouveaux membres de la délégation française. Reçus à la Commission européenne, ils ont été informés des dernières évolutions du Pacte des maires pour l'environnement et des réflexions sur les programmes dédiés à la citoyenneté.

\* *Maison européenne des pouvoirs locaux français*



### NOUVELLE DIRECTRICE ADJOINTE DE L'AMF

Agnès Reiner a pris ses fonctions de directrice adjointe de l'AMF, le 1er mars. Administrateur territorial, elle était depuis 2005 directrice générale adjointe du CNFPT, après avoir été directrice des concours. Auparavant, elle était directrice adjointe des interventions sociales du Conseil général des Vosges.

## ENVIRONNEMENT

# SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les entreprises, associations, établissements scolaires et collectivités locales sont invités à participer à la Semaine du développement durable qui se

tiendra du 1er au 7 avril 2010. Organisée par le MEEDDM, la Semaine du développement durable s'attachera, pour sa 8e édition, à

expliquer comment passer durablement à un comportement éco-responsable. Cette année encore, une multitude de manifestations : parcours pédagogiques, visites de sites, conférences débats, projections de films, expositions, ateliers...

En 2009, plus de 4 000 événements ont été organisés dans le cadre de l'appel à projets de la Semaine du développement durable. Cette mobilisation reflète une véritable prise de conscience et montre une volonté réelle d'agir. Pour participer à l'appel à projets et s'inscrire :

[www.semaineudedveloppementdurable.gouv.fr](http://www.semaineudedveloppementdurable.gouv.fr)

organisera en 2011 la 6<sup>e</sup> édition de cet événement majeur de la solidarité, de l'insertion et de l'éducation par le sport. Le Forum Educasport constitue un moment fort de rencontres et d'échanges pour tous les acteurs de l'éducation et de l'insertion par le sport en France (élus, territoriaux, éducateurs, bénévoles, professionnels, institutionnels et privés...).

Accueillir le Forum Educasport, c'est faire de sa collectivité la capitale de l'éducation par le sport en 2011.

Le cahier des charges et le dossier de candidature de cet événement sont à demander auprès de Nathalie Rosell Nuguet, [nrosellnuguet@apels.org](mailto:nrosellnuguet@apels.org)

Tel. : 01 44 54 94 92. Date limite de réception des dossiers de candidature : le 15 mai 2010.

## SCIENCES

### GÉRER LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

Dans le cadre de ses journées scientifiques, le 23 mars prochain, la Société météorologique de France (SMF) a choisi le thème de la gestion du « risque météorologique ».

Compte tenu du large éventail de risques météorologiques, l'objectif de cette journée se limitera aux tempêtes et aux phénomènes convectifs. Après avoir fait le point sur les connaissances des phénomènes mis en jeu et de leur prévisibilité, l'essentiel de la journée sera consacré aux impacts : crues, infrastructures, forêts, littoral, aviation et au rôle de la société civile dans la gestion des risques avec un éclairage européen et international.

**CONTACT** Morgane Daudier – 01 45 56 73 64

## CONCOURS

### PRIX TERRITORIA



Organisé par l'Observatoire national de l'innovation

publique, ce concours encourage les collectivités et l'administration territoriale à innover pour améliorer la qualité de vie en France. Le prix Territoria 2010 est ouvert à l'ensemble des communes, départements, régions, EPCI et EPL. Ce concours récompense les réalisations les plus innovantes dans chaque domaine de mission des collectivités comme la démocratie de proximité, le management ou encore la communication. Les acteurs publics souhaitant y participer devront renvoyer le dossier de candidature au plus tard le 10 juillet 2010.

**CONTACT** [www.territoria.asso.fr](http://www.territoria.asso.fr)

## RUBANS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

### APPEL À CANDIDATURE 2010

Organisés depuis 2002 par l'AMF, l'AMGVF, le Comité 21 et Dexia, les Rubans honorent l'ensemble des collectivités locales qui intègrent efficacement le développement durable dans l'ensemble de leurs politiques. Pour l'édition 2010, l'appel à candidature est ouvert depuis le 8 décembre dernier. Toute collectivité territoriale qui conduit une

politique de développement durable concrétisée par des réalisations significatives peut se porter candidate. Les dossiers, téléchargeables sur le site web, devront être déposés avant le 30 mars 2010.

#### CONTACT

[www.rubansdudeveloppementdurable.com](http://www.rubansdudeveloppementdurable.com)

## EDUCASPORT

### APPEL À CANDIDATURES

L'Agence pour l'éducation par le sport lance un appel à candidature en direction des collectivités pour l'accueil du Forum Educasport en 2011. Après Paris, Lille, Bordeaux, Angers et Marseille, elle

## AGENDA

### 30 MARS

Commission des finances

### 31 MARS

Clôture des 3<sup>es</sup> rencontres des administrations et collectivités éco-responsables \*

### 1ER AVRIL

. Bureau AMF  
. Commission Europe

### 8 AVRIL

Petit déjeuner de l'AMF avec François Chèreque, secrétaire général de la CFDT\*

### 13 AVRIL

Participation aux Assises de l'AMIF\*

### 3 MAI

Rencontres des Villes amies des enfants

\* Rendez-vous de Jacques Péliissard, président de l'AMF

# Textes officiels



## MARCHÉS PUBLICS ANNULLATION DU SEUIL DE 20 000 EUROS

**Le décret n°2008-1358 du 19 décembre 2008**, adopté dans le cadre du plan de relance de l'économie, avait relevé de 4 000 à 20 000 euros, le seuil figurant au dernier alinéa de l'article 28 du Code des marchés publics, en dessous duquel les pouvoirs adjudicateurs étaient autorisés à passer des marchés sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Saisi d'un recours en annulation, le Conseil d'Etat (CE) a jugé que ce décret était illégal en ce qu'il permettait, d'une manière générale, aux marchés d'un montant inférieur à 20 000 euros d'être dispensés de toute procédure. En effet, il a considéré qu'une telle dispense violait les principes fondamentaux

de la commande publique énoncés à l'article 1er du Code des marchés publics, qui s'appliquent dès le premier euro.

Pour préserver la sécurité juridique des marchés conclus sur le fondement de cette disposition et permettre aux acheteurs de s'adapter, le CE a différé l'annulation du décret au 1er mai 2010. A compter de cette date, l'ancien seuil de dispense de procédure de 4 000 euros sera de nouveau applicable.

Des informations complémentaires quant aux conséquences de cette annulation sont disponibles sur le site de l'AMF, ref. BW9895.

*Référence : CE 10 février 2010, Maître F. Perez c/ ministère de l'Economie, n° 329100*

convention d'objectifs avec une association.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site

[www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr)

*Référence : Circulaire NOR : PRMX 1001610 C du 18 janvier 2010 (JO du 20 janvier 2010)*



## SÉCURITÉ INCENDIE MS46 ET MS52

**Un arrêté du 11 décembre 2009 portant approbation de diverses dispositions** complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) a été publié au Journal Officiel du 16 février 2010.

Aux termes de l'article R 123-11 du Code de la construction et de l'habitation, la surveillance des ERP doit être assurée pendant la présence du public par un service de sécurité incendie défini aux articles MS 46 et MS 52.

Jusqu'à présent, pour assurer ces mesures de sécurité, il incombait à un membre de la commune d'être présent dès lors que du public se trouvait dans un ERP, ce qui était matériellement impossible.

Le nouvel arrêté prévoit que les communes peuvent désigner des personnes chargées de mettre en œuvre ces mesures par le biais d'une convention avec l'un ou les utilisateurs de l'établissement lors de manifestations (comme par exemple, avec un éducateur sportif lors de la mise à disposition d'une salle de sport).



## CONVENTION ÉTAT/ASSOCIATIONS

**Prolongement de la deuxième conférence de la vie associative**, qui s'est déroulée le 17 décembre 2009, cette circulaire du Premier ministre applicable aux relations entre l'Etat et les associations présente trois objectifs :

- la clarification des règles relatives aux relations financières entre les collectivités publiques et les associations,
- la sécurisation des conventions d'objectifs ;
- la simplification des démarches des associations dans le cadre des procédures de délivrance d'agrément.

Les collectivités territoriales sont

encouragées à s'inspirer ou à utiliser cette convention, notamment lorsqu'elles financent des actions conjointement avec les services de l'Etat ou ses établissements publics. L'annexe 1 de la circulaire est consacrée à un rappel sur les règles encadrant les relations financières des collectivités publiques avec les associations. Les associations ont, en effet, demandé une doctrine claire et partagée entre l'Etat, les collectivités territoriales et les associations, sur le champ respectif des subventions et des procédures de marché, de délégations de service public ou encore d'appels à projets. L'annexe 2 contient un modèle de



## ANAH MODIFICATIONS DES CONVENTIONS

**Le décret du 5 février modifie les dispositions des articles R. 321-24, R.321-25 et R.321-30** du Code de la construction et de l'habitation (CCH), concernant diverses conventions passées par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) quant à leurs modalités d'application. Pour les conventions relatives aux aides aux logements appartenant à des propriétaires bailleurs, les modifications portent principalement sur le contrôle de l'ANAH pendant la durée de la convention au niveau des informations transmises et échangées avec les propriétaires. Sont également modifiés les enga-

gements à respecter, les sanctions pécuniaires éventuelles et les modalités de prorogation des conventions.

Le texte prévoit, de plus, l'introduction possible d'un « droit de réservation » au profit de l'ANAH pour un ou plusieurs logements et ceci dans le respect du règlement national de l'agence.

En annexes au décret, figurent les modèles de conventions types pour le secteur locatif intermédiaire avec et sans travaux, et pour le secteur locatif social.

*Référence : Décret 2010-122 du 5 février 2010 (JORF du 9 février 2010)*

# Contrats aidés et périodes d'immersion

Depuis le 1er janvier 2010, dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat unique d'insertion, le secteur non marchand (communes, EPCI, associations...) ne dispose plus que d'un seul contrat aidé : le Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Ce contrat peut prévoir, dans sa rédaction initiale ou dans le cadre d'un avenant au contrat de travail, une ou plusieurs périodes d'immersion. La période d'immersion correspond à la mise à disposition du salarié en CAE auprès d'un autre employeur (par exemple, un salarié en contrat aidé au sein d'une commune peut effectuer une période d'immersion auprès d'un employeur du secteur de la petite enfance). L'objectif poursuivi est de faire acquérir au salarié une ou plusieurs expériences professionnelles complémentaires. Chaque période d'immersion ne peut être

supérieure à un mois et l'ensemble des périodes d'immersion ne peuvent être supérieures à 25 % de la durée totale du contrat. Ainsi, si la durée totale du CAE est de 12 mois, un maximum de 3 périodes d'immersion d'un mois chez un ou plusieurs autre(s) employeur(s) est possible.

L'employeur est tenu, deux mois avant la date prévue pour débiter une période d'immersion, de transmettre pour agrément au prescripteur du CAE (Pôle emploi ou le Conseil général) une convention de mise à disposition, et de conclure avec l'employeur qui accueillera le bénéficiaire du CAE une convention de mise à disposition.

Une note sur ce sujet est disponible sur [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr), ref. BW9881 – Rubrique Organisation et gestion communale/Statut des personnels/Carrières et gestion.

## TAXE PROFESSIONNELLE COMPENSATION-RELAIS 2010

- En lieu et place de la taxe professionnelle, les communes et EPCI à fiscalité propre percevront en 2010 une compensation-relais, correspondant, pour la première de ses composantes, au plus élevé des montants suivants :

- produit des bases de TP 2010 par le taux de TP 2009 (dans la limite du taux 2008 x 1,01),
- ou produit des bases de TP 2009 par le taux de TP 2009.

- Les collectivités qui votent en 2010 un taux relais de TP-CFE supérieur au taux de TP 2009 percevront une seconde composante de cette compensation-relais, égale au produit des bases de cotisation foncière des entreprises 2010 par la différence entre les deux taux (relais 2010 – TP 2009).

- La somme de ces deux montants sera à inscrire au compte 7318 « autres impôts locaux ou assimilés ».

En cas de mauvaise imputation, une rectification devra être effectuée lors de la plus proche décision modificative.

Voir la note « L'essentiel de la réforme en 100 vues » sur [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr), réf. BW9847

## EPCI À TPU ATTRIBUTION DE COMPENSATION

La loi de finances pour 2010 prévoit qu'à titre dérogatoire, les EPCI ayant mis en place la taxe professionnelle unique avant le 31 décembre 2009 peuvent, par délibérations concordantes du conseil communautaire et des communes membres à la majorité qualifiée (la moitié des communes représentant les deux tiers de la population ou l'inverse), procéder jusqu'au 31 décembre 2014 à la révision du montant de l'attribution de compensation. Il en est de même pour les EPCI issus d'une fusion ou d'une modification de périmètre au 1er janvier 2010.

Parallèlement à cette disposition, la faculté pour le conseil communautaire, statuant à l'unanimité, de fixer librement le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision dans les trois ans qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux, est suspendue à compter du 1er janvier 2011, jusqu'au prochain renouvellement de ces conseils.

## Accessibilité

Le 11 février, date anniversaire de la loi du 11 février 2005 pour l'Égalité des droits et des chances des personnes handicapées, Nadine Morano, secrétaire d'Etat chargée de la Famille et de la Solidarité et Valérie Létard, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Écologie, ont installé l'Observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle. Cet observatoire, dans lequel l'AMF est représentée, a pour mission d'établir un état des lieux de l'accessibilité du cadre de vie aux personnes handicapées et à mobilité réduite, d'en identifier les obstacles et de diffuser des bonnes pratiques.

## Réforme de la fiscalité de l'urbanisme

Dans la continuité du Grenelle de l'environnement, le gouvernement prépare une réforme de la fiscalité de l'urbanisme.

L'objectif est de simplifier le dispositif actuel et d'instaurer une fiscalité qui, tout en maintenant les ressources des collectivités, favoriserait une occupation économe de l'espace. Le 15 février, l'AMF a participé au dernier séminaire organisé par le GRIDAUH (Groupement de recherche sur les institutions et le droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat) dans le cadre de la mission de réflexion que lui a confiée le MEEDDM sur cette réforme. Le projet retenu s'oriente vers la suppression des 17 taxes et participations d'urbanisme ; ne subsisteront après 2015 que la taxe d'aménagement, la participation pour la réalisation d'une ZAC et le projet urbain partenarial (PUP). La taxe d'aménagement créée serait fondée sur la constructibilité du terrain avec une modulation des taux par secteurs, selon leur niveau de densification.



### Rencontres franco-japonaises

Organisée par la ville de Nancy, Cités-Unies France et leurs homologues japonais, la 2e édition des rencontres franco-japonaises de la coopération décentralisée aura lieu du 11 au 13 mai 2010 à Kanazawa, en partenariat avec le ministère des Affaires étrangères et européennes. Les collectivités françaises et japonaises pourront échanger leur savoir-faire et leurs expériences dans les domaines économique, social, environnemental et culturel, afin de développer de nouveaux projets de coopération entre les deux pays.  
Informations et inscriptions : k.fotic@cites-unies-france.org



### Colloque « Maire et l'énergie »

L'AMF organise un colloque portant sur le maire et l'énergie le 16 juin prochain de 9h30 à 16h30 à la Bibliothèque nationale de France. Conçu de façon à favoriser un débat entre élus et praticiens, il s'articulera autour de deux tables rondes : l'une consacrée à la rénovation

thermique des bâtiments, la seconde s'intéressera aux modalités de mise en œuvre d'un plan climat.



### Solutions béton pour la voirie et l'aménagement

Le 23 avril prochain, Mairie 2000 organisera en partenariat avec le SNBPE (Syndicat national du béton prêt à l'emploi) une

première réunion d'information intitulée « Solutions béton pour la voirie et l'aménagement ». Cette séance se déroulera à Lons-le-Saunier en présence de Jacques Pélissard, président de l'AMF et maire de Lons-le-Saunier et Emmanuel Haag, président du SNBPE. Elle sera suivie d'une visite de trois réalisations, le Centre de conservation et d'études des musées archéologiques, le Dojo et la salle de boxe.

### TEMPÊTE "XYNTHIA" : SOLIDARITÉ AVEC LES COMMUNES SINISTRÉES

Jacques Pélissard, au nom de l'AMF, exprime son émotion et son entière solidarité aux maires et aux habitants des communes cruellement frappés, dimanche dernier, par la tempête "Xynthia".

Le Bureau de l'AMF a décidé d'apporter une aide d'un montant de 20 000 euros. Cette somme sera versée aux associations départementales de maires de Charente-Maritime et de Vendée. D'ores et déjà, ces deux associations ont ouvert un compte spécifique de solidarité.

#### Relevé d'identité bancaire du compte de l'Association des maires de Vendée :

Agence CM de La Roche sur Yon Molière (85)  
Code banque : 15519 - Code guichet : 39031  
Compte n° : 00021072904 - Clé RIB : 87  
L'intitulé du virement doit être nommé « numéro INSEE de votre collectivité ».

#### Relevé d'identité bancaire du compte de l'Association des maires de Charente-Maritime :

Banque postale de Bordeaux (33)  
Code établissement : 20041 - Code guichet : 01001  
Compte n° : 015 25 50 J 022 - Clé RIB : 09  
L'intitulé du virement doit être nommé « numéro INSEE de votre collectivité ».

## LA VIE DU RÉSEAU

### DÉSIGNATIONS

**Comité national des retraités et des personnes âgées :**  
Gilles Catoire, maire de Clichy – 92 (titulaire) ; Isabelle Vasseur, maire de Ronchères – 02 (suppléante)  
**Conseil des musées de France :**  
Danièle Pourtaud, adjointe au maire de Paris chargée du patrimoine – 75  
**Commission des jeunes :**  
Stéphane Beudet, maire de Courcouronnes – 91  
**Commission « Territoires » :**  
Frank Gilard, député de l'Eure (titulaire) ; Philippe Bodard, maire de Mûre-Erigné – 49 (suppléant)

### AGENDA DES AD

#### 9 AVRIL

- Assemblée générale de l'Association des maires de Corrèze\*

#### 24 AVRIL

- Assemblée générale de l'Association des maires du Territoire de Belfort

- Assemblée générale de l'Association des maires de la Charente

- Assemblée générale de l'Association des maires des deux-Sèvres\*

#### 28 AVRIL

- Assemblée générale de l'Association des maires de l'Allier

#### 27 MAI

- Assemblée générale de l'Association des maires du Nord

#### 29 MAI

- Assemblée générale de l'Association des maires du Val-d'Oise

#### 3 JUIN

- Assemblée générale de l'Association des maires de l'Essonne\*

#### 8 JUIN

- Réunion des directeurs des Associations départementales de maires

\* En présence de Jacques Pélissard, président de l'AMF



#### DOSSIER

### Haut débit et très haut débit

#### POLITIQUES

### Logement : des états généraux en mai

#### TERRITOIRES

### Les agglomérations face aux Roms

#### JURIDIQUE

### Le maire et la sécurité des baignades

sur  
**www.amf.asso.fr**  
retrouvez toute l'information de l'AMF

40 099 abonnés par jour retrouvent toute l'actualité communale sur

**MAIRE info**  
ABONNEMENT GRATUIT

### MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE

Supplément au n°267, 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.

Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.

Directeur de la publication : Nicolas Basselier - Éditeur : Carine Collard -

Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin -

Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli -

Avec le concours des services de l'AMF et des associations départementales de maires - Conception graphique

CREAPRESS Maquettiste-mise en page : Stéphane Camara - Impression :

Gibert Clary SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours.

Abonnements - Sophie Lasseron.

Tél. 01 44 18 13 64.

N° de commission paritaire : 0311G84411

ISSN 1760-9712.

Crédits photographiques :

© Florence Daudé pour l'AMF p.1

© Bertrand Noël pour l'AMF p.2